

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2012-11 DDP

Pouvoir adjudicateur

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président du Conseil Général

Objet du marché

CONSTRUCTION D'UN SITE SCOLAIRE A ATTIGNY

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Appel d'offres ouvert passé en application des articles 33, 40III et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Date et heure limite de remise des offres :

30 MAI 2012 A 16H00

Le présent document est composé de 9 pages numérotées de 1 à 9.

1. OBJET DE LA CONSULTATION ET LIEU D'EXECUTION

La consultation a pour objet les travaux de construction d'un site scolaire à ATTIGNY

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Etendue de la consultation

- ✓ Sur offre de prix
- ✓ Les variantes administratives sont interdites.
- ✓ Les variantes techniques sur les lots **3 et 12** sont autorisées avec conservation de la trame, des limites de prestations, des supports nécessaires aux corps d'état en liaison avec celle-ci, des valeurs thermiques des parois, des finitions d'aspect pour les parties visibles. **Ces variantes permettront une amélioration des performances attendues (thermiques et techniques).**

2.2 Type de contractants

Le marché pour chacun des lots sera conclu soit avec une seule entreprise, soit avec un groupement d'entreprises solidaires.

En cas de groupement d'une autre forme juridique, la forme du groupement solidaire sera imposée après attribution du marché.

Dans le cas de groupement d'entreprises, il est rappelé que l'acte d'engagement devra être signé par tous les membres du groupement ou par le mandataire s'il justifie, à l'appui de son offre de prix, des pouvoirs de signature que lui ont conféré les autres cotraitants. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement se fait globalement.

Un candidat peut présenter plusieurs offres en agissant en tant que candidat individuel ou membre d'un ou plusieurs groupement(s). Toutefois, il est précisé qu'une même entreprise ne pourra être à la fois :

- mandataire d'un groupement et entreprise unique,
- mandataire de plusieurs groupements.

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par le :

Le groupement **JEAN-PHILIPPE THOMAS ARCHITECTES** / PASCUAL ANSELME / TERAO / TERRITOIRES / **EGIS GRAND EST** / MCI THERMIQUES / ECHOLOGOS

219 boulevard Charles Arnould

51100 REIMS

2.3 Nature des offres

2.3.1 Décomposition en lots

Les travaux sont répartis en 21 lots traités par marchés séparés désignés ci-après :

- Lot 1 : VRD TERRASSEMENT
- Lot 2 : GROS OEUVRE
- Lot 3 : CHARPENTE STRUCTURE BOIS
- Lot 4 : COUVERTURE BARDAGE ETANCHEITE
- Lot 5 : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR BARDAGE BOIS
- Lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS / ALU – **ALUMINIUM**
- Lot 7 : SERRURERIE
- Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 9 : FAUX PLAFONDS
- Lot 10 : CLOISONS / **DOUBLAGES**
- Lot 11 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE
- Lot 12 : PRODUCTION DE CHALEUR
- Lot 13 : ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES
- Lot 14 : PEINTURE
- Lot 15 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
- Lot 16 : REVETEMENTS DE SOLS DURS
- Lot 17 : EQUIPEMENTS DE CUISINE
- Lot 18 : ASCENSEUR
- Lot 19 : ESPACES VERTS

- Lot 20 : CLOTURES
- Lot 21 : EQUIPEMENTS SPORTIFS

2-3 Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les sept jours sont décomptés à partir de la date d'envoi des modifications aux entreprises candidates. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. DELAIS D'EXECUTION

La durée globale des travaux est de 17 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira de les commencer conformément au planning prévisionnel annexé à la consultation.

Il est prévu une période de préparation de 3 mois incluse dans la durée globale des travaux et une période de vérification des installations de 2 mois à compter de la réception des travaux.

4. PRESENTATION DES OFFRES

4-1 Dossier de Consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprendra les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- Les actes d'engagement (A.E) (un par lot),
- Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun à l'ensemble des lots,
- Un Cahier de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) commun à l'ensemble des lots,

- Une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) (un par lot),
- Plans (annexe 1),
- L'ensemble des documents listés dans l'annexe 1
- Le planning prévisionnel des travaux
- Imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) dernière version et leur notice,

Le dossier complet peut être téléchargé ou visualisé sur le site du Conseil Général des Ardennes : www.marches-publics.fr

4-2 Remise du Dossier de Consultation des Entreprises aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande, jusqu'aux date et heure limites de remise des offres, soit sur support électronique, soit par voie électronique. Il n'est pas prévu de cautionnement lors de la remise de ce dossier. Il pourra être également remis sur format papier sur simple demande mais devra obligatoirement être retiré à l'adresse suivante :

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

Direction Générale des Services Départementaux

Direction des Finances/Service des Marchés Publics

Hôtel du Département

08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

Tél : 03.24.36.62.70

Fax : 03.24.36.62.77

Le dossier de consultation peut être demandé par fax ou e-mail à l'adresse suivante : secretariatSMP@cg08.fr

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. Le retrait par voie électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement une offre.

Afin de pouvoir lire les documents mis sur site, le candidat devra pouvoir disposer des logiciels permettant de pouvoir lire les formats :

- .doc,
- .xls,
- .pdf,
- .jpg,
- dwg.

Les documents électroniques ont des contenus identiques aux documents papiers diffusés dans la même consultation. Ils sont téléchargeables sur le site : www.marches-publics.fr.

4-3 Contenu de l'enveloppe

4.3.1. Comme justifications quant aux qualités et capacités du candidat

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1 dernière version ou renseignements équivalents) en cas de groupement,
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2 dernière version),
- Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société,
- La liste des travaux similaires en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années relatifs à des travaux similaires et indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- Les certificats de qualifications professionnelles de l'entreprise ou tout autre document permettant d'établir la capacité du candidat vis à vis des travaux à réaliser.

Les imprimés DC1 et DC2 (joints au présent dossier) sont disponibles sur www.minefi.gouv.fr

4.3.2. Pour l'offre de prix

- Un acte d'engagement (un par lot), cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché,
- Un mémoire technique servant à apprécier l'offre technique et établir la note technique de l'entreprise comportant :
 - Les moyens techniques et humains que l'entrepreneur prévoit au chantier, les moyens et méthodes d'autocontrôle de ses prestations.

- La méthodologie précise de réalisation des travaux et leurs phasages (nombre d'heures et matériels principaux/mois adaptés à l'exécution du projet).
 - La provenance des fournitures et les fiches des produits des principaux matériaux proposés avec leurs caractéristiques **(photos, fiches techniques, performances, dimensions exacts, ...)** permettant d'analyser l'offre de chaque entreprise.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (une par lot) cadres ci-joint à compléter sans modification

5. CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats peuvent transmettre leur dossier par voie électronique ou par voie physique.

5-1 Modalités de transmission électronique des plis

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-ardennes.fr.

Dans le cadre de la remise d'offre dématérialisée, l'envoi par télex, télécopie, e-mail ou sur support physique électronique (CD-Rom, disquette) est strictement prohibé.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (respect impératif de la date et heure de remise des offres). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. **L'ensemble des documents doivent être signé électroniquement.**

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Le site www.marches-ardennes.fr exige que les documents qui doivent être signés soient au préalable transformés au format « **.PDF** » avant d'être signés électroniquement

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

SEULS CES CERTIFICATS SONT ACCEPTES PAR LA PLATEFORME

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

COPIE DE SAUVEGARDE

Parallèlement à l'envoi électronique, les candidats ont la possibilité de faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde, au choix du candidat :

- sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...)
- support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ». Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour les documents dont la signature est obligatoire). Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

En cas de non-ouverture de la copie de sauvegarde, celle-ci sera détruite par l'administration. La destruction fera l'objet d'un procès verbal dont une copie sera transmise au candidat

L'ensemble des instructions d'utilisation de la plateforme de dématérialisation figure sur le guide d'utilisation consultable sur le site :

<https://www.marches-ardennes.fr/fr/guide.pdf>

5-2 Modalités de transmission physique des plis

Le dossier remis par le candidat sera transmis sous pli cacheté en **double exemplaire** contenant des documents demandés aux articles **4-3.1 et 4-3.2** ci-avant.

Objet de la consultation	Construction du site scolaire à ATTIGNY
2012-11	
"Ouverture réservée au service destinataire"	

En sus de la remise au format papier, et afin de faciliter l'analyse des offres, Il est également demandé au candidat de remettre leur offre sur support physique électronique (CD).

Il est précisé qu'en aucun cas, la seule remise de l'offre sur support physique électronique ne peut se substituer à l'offre « papier ».

Dans ces conditions, l'offre remise ne sera pas analysée pour cause d'irrégularité.

Il est précisé que :

- les offres doivent parvenir à destination ***avant la date et heure indiquées en page de garde.***
- les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou adressés dans des conditions différentes à celles ci-dessous, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Adresse de remise des plis

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous.

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES
Direction Générale des Services Départementaux
Direction des Finances \ Service des Marchés Publics
Hôtel du Département - 08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Téléphone : 03 24 36 62 70 - Télécopie : 03 24 36 62 77

Horaires d'ouverture des bureaux de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi

L'envoi par télex, télécopie, e.mail ou sur support physique électronique est strictement prohibé.

6. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues par les articles 52, 53 et 55 du Code des Marchés Publics (C.M.P).

6-1 Admission ou rejet

Les candidats présentant ou ne présentant pas les justifications :

- quant à leur qualité et capacité dans les conditions fixées à l'article 45 du Code des Marchés Publics,
- quant à la fourniture de l'ensemble des documents demandés à l'article 4-3.1 ci-avant,
- les offres arrivées hors délai.

Pour l'application de l'article 52 1^{er} alinéa, il sera demandé de produire les pièces manquantes ou incomplètes dans un délai fixé par le Pouvoir Adjudicateur, ce délai identique pour tous les candidats concernés ne saurait être supérieur à 10 jours.

6-2 Jugement des offres

Le jugement des offres de prix des candidats admis se fera en tenant compte des critères pondérés de sélection suivants:

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix	50 %
Valeur technique de l'offre sur la base du mémoire technique décomposée comme suit :	50 %
Moyens techniques et humains :	15 %
Méthodologie et phasage :	15 %
Documents techniques des matériaux :	20 %

Attention : Une offre sans acte d'engagement signé ou comportant un acte d'engagement non signé équivaut à une absence d'offre.

Premier critère : Prix des prestations

Le critère « Prix » sera jugé en fonction du montant TTC indiqué à l'acte d'engagement de la façon suivante :

$$\frac{\text{Offre moins-disante} \times 10}{\text{Offre examinée}} \text{ Résultat} = R$$

Deuxième critère : valeur technique

Il est précisé que les candidats seront classés en fonction d'une note de 0 à 10 pour chacun des critères et sous critères de la Valeur Technique et de 0 à 10 pour le total.

Cette note sera pondérée par application des pourcentages prévus ci-dessus.

Les offres seront notées sur chacun des sous-critères de la Valeur Technique. La méthode de notation des offres est la suivante :

0 = absence de réponse (note éliminatoire) ; 2 = insuffisant ; 4 = passable ; 6 = moyen ; 8 = satisfaisant et 10 = excellent.

Il est précisé que les notes décimales sont autorisées.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
--

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande écrite ou verbale au plus tard huit(8) jours avant la date limite de remise des offres auprès de :

↪ Domaine Administratif :

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES
Direction Générale Des Services Départementaux
Direction des Finances/Service des Marchés Publics
Hôtel du Département
08011 - CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
☎ 03.24.36.62.75 – Fax 03.24.36.62.77

↪ Domaine Technique :

Maître d'ouvrage :

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES
Direction Générale Des Services Départementaux
Direction du Patrimoine
Hôtel du Département
08000 - CHARLEVILLE-MEZIERES
☎ 03.24.59.60.49
sabrina.devaux@cg08.fr

Maître d'oeuvre :

Le groupement **JEAN-PHILIPPE THOMAS ARCHITECTES** / PASCUAL ANSELME
TERAO / TERRITOIRES / **EGIS GRAND EST** / MCI THERMIQUES / ECHOLOGOS
219 boulevard Charles Arnould

51100 REIMS

☎ 03.26.404.405

architectes@jeanphilippe-thomas.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile selon la réglementation en vigueur le cas échéant à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.